



# COVID 19

## REGLES D'ACCES AU LOCAL DES AIGLES DES MERS

La crise sanitaire actuelle, nous contraint à changer nos habitudes. Les mesures ci-après nous sont imposées par la loi et conditionnent la reprise des activités.

La configuration du local ne permettant pas de mettre en place un sens de circulation, les modalités suivantes seront appliquée impérativement :

- L'accès du local est réservé uniquement aux personnes porteuse d'un masque. (non fourni, sauf pour les cadres)
- Présence simultanée d'une seule personne à l'intérieur du local.
- Une tolérance portée à deux personnes est possible lors des opérations de gonflage, le préposé au gonflage restant dans la partie compresseur du local.
- Toute personne pénétrant dans le local devra faire usage du gel hydroalcoolique mis à disposition en entrant et en sortant, ou porter des gants
- Les toilettes du clubs sont interdites d'accès
- Lors de perception de matériel, les plongeurs resteront à l'extérieur en respectant la distanciation physique et recevront leur matériel sans pénétrer dans le local.
- Les gants, masques..... usagés devons être jetés dans les conteneur à l'extérieur du local.
- Concernant les véhicules du club, toutes les personnes y circulant devront porter un masque de protection. (à charge de chacun). L'idéal est de limiter l'accès des véhicules à 5 personnes 2 devant de chaque côté. Une sur la banquette centrale sur la place du milieu et deux sur la banquette arrière, de chaque côté.

Merci de respecter ces quelques règles pour le bien-être et la sécurité de tous

Pour le conseil d'administration

Le Président